

« HADEL »
Société par actions simplifiée
au capital de 134 800 euros
Siège social : 1.358, Route de Saint Sauveur,
47180 MEILHAN SUR GARONNE
525 092 870 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE 31 DECEMBRE,
A 10H30,

Madame Dany LUFLADE,
Associée Unique de la société « **HADEL** »,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Dany LUFLADE, Associée Unique, décide de transférer le siège social de MEILHAN SUR GARONNE (47180) 1358, Route de Saint Sauveur, à RAUZAN (33420); 305, Rue de Tropagat , à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 4 - SIÈGE SOCIAL

*Le siège social est fixé à **RAUZAN (33 420), 305, Rue de Tropagat** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

◆ ◆ ◆

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LA PRÉSIDENTE-ASSOCIÉE UNIQUE

Madame Dany LUFLADE

